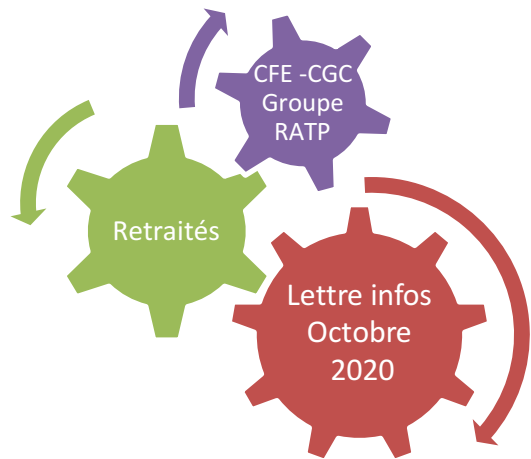




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs

N°69

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci des infos sur:

- La RATP;
- Le Conseil d'administration de la CRP.

Bon courage pour cette nouvelle période de confinement.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI



QUELQUES INFOS

Élection du Trésorier et modification du BUREX

Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de la CFE-CGC Groupe RATP approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/04/2019 et suite à la démission de Lionel MESCAM, Trésorier de la CFE-CGC Groupe RATP à compter du 14/10/2020 en raison de sa mobilité, élection de Sylvain JUNIQUE en tant que Trésorier de la CFE-CGC Groupe RATP.

Le nouveau BUREX ainsi constitué est le suivant :

- Frédéric RUIZ, Président
- Audrey MALET, Secrétaire générale
- Sylvain JUNIQUE, Trésorier
- Milan CIRIC, Secrétaire général adjoint
- Thierry DECONIHOUT, Coordinateur pour les départements d'exploitation
- Thomas GUILLEMIN, Responsable communication pour l'EPIC et les filiales du Groupe RATP
- Nathalie TETART, Responsable administratif

Nouvelle composition du COMDIR

Suite à l'élection du nouveau Trésorier, Sylvain JUNIQUE, la composition du COMDIR à compter du 14/10/2020 est la suivante :

Jean BASSOULET (JB) Claire JEUNET-MANCY (CJM)
Gérard BONNARD (GB) Sylvain JUNIQUE (SJ)
Milan CIRIC (MC) Cyril LARDIERE (CL)
Cécile CLOSSA (CC) Catherine LE CORRE (CLC)
Fabrice COGNARD (FC) Audrey MALET (AM)
Thierry DECONIHOUT (TD) Annick NARDELLI (AN)
Laurent DOMINE (LD) Yamine RACHID (YR)
Jacques GRATUZE (JG) Fabien RENAUD (FRE)
Jean-Marc GRISONI (JMG) Frédéric RUIZ (FR)
Thomas GUILLEMIN (TG) Nathalie TETART (NT)
Daniel GUYARD (DG) Valérie VOVK (VV)
Viviane HOLC (VH)

Denise NICOLE, Alain TERNOIS et Laure FONTAINE ont voix consultative.

Digitalisation du dialogue social

Cette 3e audience sur la digitalisation du dialogue social a pour objectif, dans un premier temps, de réadapter le calendrier de la négociation suite au retard lié à la période de grève et au COVID, La direction propose de négocier 3 accords distincts :

- La BDES
- La communication syndicale
- La dématérialisation des relèves

Elle souhaite prioriser la BDES.

Calendrier :

- BDES : objectif d'un accord fin 2020 pour une mise en œuvre 2021
- Communication syndicale : objectif de conclure un accord éventuellement à l'horizon juin 2021
- Dématérialisation des relèves : elle nécessite un investissement financier important. La direction souhaite repousser ce point pour un accord fin 2021.

L'audience porte uniquement sur la BDES.

Le document a été examiné point par point. Concernant la sécurité des données qui seront stockées sur le cloud de Microsoft et la possibilité d'une accessibilité sans bureau mobile, la direction répond que la sécurité et la confidentialité des données seront garanties.

La CFE-CGC Groupe RATP souhaite que les documents soient imprimables et téléchargeables et visible sur un ordinateur. La garantie de la confidentialité des documents peut être assurée par exemple en ajoutant le nom en filigrane. La CFE-CGC a insisté sur la nécessité de pouvoir transmettre certains documents en version papier (ex des plans comme pour LyBy+ qui ne sont pas facilement lisible sur tablette ou ordinateur et/ou des plans qui nécessitent des logiciels ou imprimantes spécifiques).

La CFE demande également que la BDES soit accessible par tous quel que soit le support utilisé, sans bureau mobile et sur un ordinateur pro ou perso. La direction travaille en ce sens.

La CFE demande que la charte d'utilisation soit annexée à l'accord. La direction semble favorable à cette demande.

Nouvelle plateforme de marque RATP et communication de la charte d'engagement voyageurs

En 2018, travail sur la marque Groupe RATP

Il faut faire évoluer la marque EPIC : nouvelle promesse relationnelle.

Stratégie :

- Le client au cœur de nos préoccupations

Campagne : la crise récente a induit une distance, donc il faut reconquérir les clients.

Campagne présente sur le réseau en print et digital du 5 au 13 octobre. Film diffusé sur les réseaux sociaux.

9 attentes prioritaires de nos clients

- Fluidifier vos trajets (communiquer sur les temps d'attente, mise en perspective des lignes automatiques) ;
- Enrichir vos solutions de mobilité (nb de stations, gares et points d'arrêt - mobilités complémentaires) ;
- Vous accompagner tout au long de votre voyage (équipes d'accueil – toutes les nouvelles stations accessibles à tous...) ;
- Vous informer à chaque étape de votre voyage (service sur l'application RATP de connaître en temps réel l'affluence sur le réseau) ;
- Être joignable en permanence (3424 - @clientRATP sur twitter) ;
- Maintenir des espaces propres et confortables ;
- Veiller à votre sécurité sur le réseau (1000 agents – 50 000 caméras) ;
- Joindre l'utile à l'agréable (couverture 4G, commerces de proximité, programmation culturelle) ;
- Vous proposer des transports plus durables.

Bilan 2019 du 7° accord en faveur des personnes en situation de handicap 2016/2019

En 2019, l'entreprise avait 5,84% de salariés en situation de handicap pour 6% exigé par la loi. L'organisme qui gère les fonds et fait respecter la loi sur l'employabilité des personnes en situation de handicap (PSH) est l'AGEFIPH (Agence de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap). L'entreprise a un accord avec cette dernière afin de ne pas être pénalisé aux vues de toutes les actions mises en place dans et en dehors de la RATP.

Concernant la situation sanitaire actuelle, il n'y a pas de lien entre la COVID19 et le handicap.

Bilan 2019 de l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes

Le taux de féminisation dans le management d'équipe de l'entreprise est de 25,5%. Il est en forte baisse à SIT (-50%), en dessous de la moyenne dans le ferroviaire mais en hausse de 2 points.

Audience relative à la mise en place 100% santé – RAC 0 (accord MPGR)

La nouvelle réforme impose la mise en place d'une possibilité de Reste A Charge (RAC) égal à zéro euro pour les dépenses de soins en optique, audio-prothèse, prothèse dentaire.

Objectif de la réforme : Diminuer le renoncement aux soins par l'accès à une offre santé sans reste à charge après intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et de la complémentaire santé.

Pour notre contrat de groupe avec la MPGR, le tableau complet des prestations faisant partie intégrante de l'accord, un avenant avec les OS signataires est nécessaire pour modifier ce tableau des prestations.

Pour le dentaire il sera proposé trois « paniers » (niveaux) de remboursements :

- 1- à 100% avec offres cadrées
- 2- maîtrisé : dans les limites du contrat actuel
- 3- tarifs libres : dans les limites du contrat actuel

Pour l'optique et l'audio prothèse, deux niveaux de remboursement seront proposés : 100% et libres dans les limites du contrat actuel.

Sans détailler le remboursement pour chaque prestation, ce qu'il faut retenir c'est que ces modifications ne changeront pas les cotisations, et l'impact sur les options sera évalué l'année prochaine.

Pour la CFE, cette nouvelle offre de remboursement répond aux objectifs d'accès élargis aux soins.

Vœux 2021

Au regard du contexte sanitaire actuel (2ème vague de COVID 19), la réalisation d'un cocktail déjeunatoire pour nos vœux ne pourra avoir lieu. Reste à définir quels formats de vœux sont possibles.

Position CFE sur transfert LOM fonctions supports

Le Ministère des transports a demandé à la CFE des propositions concrètes sur le décret CST et le décret transfert.

Sur le décret CST, la CFE-CGC Groupe RATP considère qu'il appartient plutôt à la CGT et l'UNSA de se positionner car le CST concerne les machinistes. Cependant, certaines dispositions prises peuvent avoir des conséquences pour le management. C'est pourquoi, la CFE-CGC RATP a indiqué au Ministère par mail du 7/10/2020, être opposée au service en 2 fois le samedi. Nous demandons le maintien des services directs le samedi.

Par ailleurs, comme échangé lors de la réunion, nous estimons qu'une durée maximale de service de 9h présente des risques importants d'accidentologie pour les voyageurs et les machinistes, d'arrêts maladie et de RPS des machinistes. Par conséquent, nous demandons la suppression du paragraphe suivant « afin de permettre d'éventuelles adaptations compte tenu des spécificités des services, un accord d'entreprise pourra prévoir d'augmenter la durée maximale de service direct, la durée maximale d'un service direct avec temps de décalage et la durée maximale d'un service avec coupure, dans la limite de 30 minutes supplémentaires. »

Sur le décret transfert notamment des fonctions supports

Propositions à faire au Ministère, les fonctions supports hors RDS, on ne les transfère pas et on négocie des RCC.

CCAS/Conseil de prévoyance

Une audience concernant la préparation des élections des représentants retraités à la CCAS est prévue le 16/11. Les élections auront lieu en avril 2021. Il est probable que la CFE prenne la tête de liste d'alliance avec l'UNSA. La CFE a 2 personnes intéressées : Liliane VALLI et Michel JEAY.

Fédération et Confédération CFE-CGC

La réforme territoriale va être mise en place début 2021. Objectif : recréer du lien entre les Union territoriales et les fédérations. Les fédérations auront un représentant dans les conseils d'administration des Unions Régionales (où elles sont présentes).

Management

Audrey MALET cesse son mandat de permanente syndicale CFE-CGC Groupe RATP à compter du 2/11/2020. Elle rejoint l'Agence territoriale 75/77. Elle restera secrétaire générale le temps que le syndicat trouve un (ou une) remplaçant(e).

Message qu'Audrey nous adresse pour son départ

Bonjour à tous,

Après 4,5 ans passés au syndicat, il est temps pour moi de rejoindre l'entreprise pour de nouvelles aventures professionnelles.

Je garde essentiellement de mon expérience syndicale une belle aventure humaine, de belles rencontres et des moments plus ou moins faciles car la défense des intérêts des salariés nécessite beaucoup d'énergie, de patience, d'humilité et de compromis.

Je retiens également que le syndicat m'aura permis de participer à ma première grève!!!!

Je vous souhaite à tous plein de courage pour continuer à développer notre syndicat et garantir les intérêts des encadrants.

Bonne continuation à tous et à bientôt.

Audrey

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le groupe RATP acquiert Mappy avec l'objectif de développer un leader français de la mobilité digitale

Le groupe RATP, après avoir significativement enrichi ses services digitaux de mobilité, élargit aujourd'hui son champ de compétences grâce à l'acquisition de Mappy, 3ème acteur¹ de la mobilité du quotidien en France après Google Maps et Waze. Un seul objectif pour les deux entreprises : développer un leader français du MaaS, ou Mobility as a Service. L'expertise des équipes de Mappy vient ainsi compléter et renforcer, dès le 1er novembre, celle de la filiale RATP Smart Systems. Une bonne nouvelle à l'heure où 69 %² des Franciliens de 18 ans et plus se disent intéressés par les applications de mobilité.

Cure de jouvence pour les vieux RER A

Elles sont loin de leur « habitat naturel ». Sur le site du constructeur ferroviaire CAF France, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), plusieurs rames du RER A sont en cours de démontage. Ces trains MI2N, à deux étages, construits il y a une vingtaine d'années, ont parcouru plus de 800 km pour bénéficier d'une cure de jouvence au pied des Pyrénées.

RER B : les trains rénovés arrivent enfin !

C'EST sans doute l'une des commandes de trains rénovés les plus symboliques en Ile-de-France. 31 rames MI84, qui représentent un quart du matériel roulant sur le RER B, sont en cours de rénovation dans l'usine Alstom de Reichshoffen (Bas-Rhin)

Les trains commandés entreront en circulation au cours de 2021 et 2022. Ils devront tenir le coup pendant une dizaine d'années, en attendant les 146 trains de nouvelle génération MING à deux étages, capables de transporter 30 % de voyageurs en plus, à partir de 2026. Le marché des MING doit être attribué d'ici décembre.

Bientôt du neuf sur la ligne 14

Le nouveau métro MP14 commence à circuler ces jours-ci... mais sans voyageur. Ne vous étonnez donc pas si vous voyez passer cette rame de 120 m et 8 voitures (contre 6 actuellement). Après cette période de test, elle devrait accueillir ses premiers voyageurs à partir de la semaine prochaine. Le nouveau métro pourra transporter environ 1000 personnes, pour faire face à la hausse de fréquentation attendue dès décembre avec le prolongement jusqu'à Mairie-de-Saint-Ouen.

Grand Paris : le chantier de la ligne 17 entre dans une phase décisive

Le premier tunnelier de cette ligne qui reliera le Carrefour-Pleyel au Mesnil-Amelot à l'horizon 2030 doit démarrer son ouvrage dans les prochains jours.

La Société du Grand Paris lève 6 mds EUR d'obligations vertes

La Société du Grand Paris (SGP) a annoncé jeudi avoir poursuivi son programme d'obligations vertes destiné à financer la construction du métro automatique qui doit faire le tour de la capitale, avec deux émissions d'un montant de 6 milliards d'euros. "Deux ans seulement après avoir lancé le premier programme d'émissions 100% vertes sur les marchés internationaux, la Société du Grand Paris a

désormais sécurisé 50% du financement du Grand Paris Express, le super métro qu'elle doit construire d'ici 2030

ENTREPRISES Dans les bureaux, la chasse aux mètres carrés inutilisés s'accélère

Certaines sociétés en grandes difficultés financières, ou de petites structures dont le bail arrivait à échéance, ont déjà restitué des espaces de bureaux. Dans les grandes entreprises, la réflexion est toujours en cours, alors que la plupart s'apprêtent à recourir davantage au télétravail.

Après le confinement, télétravail aidant, toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes, ont lancé une réflexion pour réduire leur surface de bureaux. Aujourd'hui, certaines ont déjà rendu des mètres carrés. D'autres prennent le temps avant de franchir le pas. Mais, quoi qu'il en soit, « il faut s'attendre à un bouleversement », estime Bruno Amsellem, associé chez Deloitte

Lignes de bus en grande couronne

Ile-de-France mobilités a attribué à Transdev deux délégations de service public pour l'exploitation de lignes de bus en grande couronne. La première concerne 29 lignes de bus et un service de transport à la demande desservant les agglomérations de Val d'Europe et de Marne et Gondoire. La seconde concerne l'exploitation des lignes de bus desservant l'est de l'agglomération Grand Paris Sud (Sénart), soit environ 32 lignes.

50 % des places de stationnement en surface supprimées à Paris

Fini les voitures stationnées sur la chaussée. David Belliard, l'adjoint écologiste de la maire (PS) de Paris, Anne Hidalgo, veut faire disparaître 70 000 places de parking en surface d'ici la fin de la mandature. Et il invite les Parisiens à réfléchir à ce qu'ils feraient des 10m² libérés en bas de chez eux. L'opposition dénonce une « folie » « LES 70 000 PLACES de stationnement supprimées annoncées par Anne Hidalgo pendant la campagne des municipales, elles ont déjà disparu : c'est toutes celles qui sont occupées par les terrasses éphémères ! Tout ça, c'est de la com pour faire parler d'elle » s'exclame Delphine Bürkli, la maire (DVD) du IXe et coprésidente du groupe Indépendants et progressistes au Conseil de Paris.

L'Île-de-France veut se débarrasser de ses bus diesel

Sus au diesel ! L'Île-de-France s'est lancée dans un vaste programme de verdissement de sa flotte de bus, pour ne plus faire circuler dans dix ans que des véhicules fonctionnant au biogaz ou à l'électricité, un effort se montant à plus de quatre milliards d'euros. Pour l'autorité organisatrice Ile-de-France Mobilités (IDFM), l'objectif est d'avoir 100% de véhicules propres en 2025 pour la zone dense (Paris, villes de petite couronne et grandes villes de grande couronne), et en 2029 pour toute la région. Il va falloir remplacer d'ici là les 8.700 bus diesel -sur 10.300- qui circulent encore dans la région. Sur les 4.700 bus de la RATP qui desservent la zone centrale, 3.300 sont diesel

Partenariat électrique entre RATP et FREE NOW

Depuis le 21 octobre 2020, et pour les trois prochains mois, la RATP et FREE NOW, plateforme de mobilité multimodale, expérimentent la mise à disposition de 6 bornes de recharge électrique sur un site de maintenance RATP à destination des VTC électriques partenaires FREE NOW. Ce sont ainsi plus de 800 chauffeurs de VTC électriques partenaires FREE NOW qui peuvent recharger en exclusivité leur véhicule au hub de recharge électrique RATP situé à l'atelier de maintenance RATP Michelet à Saint-Ouen. Dans le cadre de cette expérimentation, la RATP met à leur disposition 6 bornes de recharge, accessibles 6j/ 7, ainsi que le stationnement temporaire sécurisé pour bénéficier

du rechargement électrique et de la fourniture d'électricité d'une puissance de 22kW. En facilitant l'accès à des bornes de recharge électrique en plein cœur de la Métropole du Grand Paris, la RATP et FREE NOW souhaitent ainsi accompagner le développement de la mobilité électrique dans les grandes villes et participer à l'essor de la multi modalité en faveur de la ville durable.

Le Sénat dit stop aux impôts du futur métro

Un rapport épingle le flou sur le financement du Grand Paris Express et souhaite que l'Etat participe davantage, sans ponctionner les Franciliens.

Les premiers rails du GPE ont été soudés

Les premiers kilomètres de rails de la ligne 15 sud du Grand Paris express à la gare de Noisy-Champs sont en train d'être posés

Avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CTP RATP pour l'année 2021

Les relations entre l'Etat et la CRP RATP s'inscrivent dans une logique contractuelle pluriannuelle qui trouve son expression dans les conventions d'objectifs et de gestion (COG).

A titre exceptionnel et pour permettre aux travaux préparatoires à la future COG 2022-2025, communs aux deux partenaires, d'être réalisés dans les meilleures conditions, un avenant de prolongation annuel pour 2021 de la précédente COG est indispensable.

L'Etat et la CRP RATP, par le présent avenant, opèrent la prolongation des dispositions de la convention d'objectifs et de gestion 2017-2020.

Les deux axes de la COG 2017-2020 sont en conséquence maintenus :

- Permettre un accès à une offre de service complète
- Promouvoir une caisse économiquement efficiente et socialement performante

Les effectifs tels que présents aux 31 décembre 2020, et ce conformément au cadrage de la COG 2017-2020 resteront identiques pour l'année de l'avenant en 2021.

Pour suivre la réalisation des objectifs décidés par la COG, les valeurs à atteindre pour les indicateurs en 2021 sont les mêmes que celles prévues dans la COG pour 2020 hormis deux valeurs qui ont été adaptées à l'évolution de la mesure de l'indicateur

Proposition de modification du règlement Intérieur du Conseil d'administration

Une proposition de modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la CRP RATP a été soumise au vote des membres de ce Conseil. Il s'agit pour l'essentiel de compléter celui-ci pour autoriser en cas de besoin la tenue d'un Conseil d'Administration à distance et le cas échéant de permettre un vote à distance. Cette possibilité est autorisée par l'ordonnance du 6 novembre 2014 mais n'avait pas encore été traduite dans notre règlement intérieur. L'actualité a mis en évidence la nécessité de recourir à ce format et à ces outils. Il convient donc d'en encadrer juridiquement la possibilité.

Nous avons refusé ce vote car le règlement intérieur proposé comprenait aussi un toilettage de certains articles. Ceux-ci nous étant proposés sans concertation préalable sur leurs impacts sur le fonctionnement du CA de la CRP. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier les modifications proposées et elles seront soumises au prochain CA

Pension de réversion

Les demandes de pension de réversion peuvent être effectuées en ligne sur le site info retraites.

Cette demande est désormais tout régime, les personnes qui font cette démarche n'ont plus à se soucier de quel régime dépend son conjoint décédé.

Le site informe à la personne toutes les pensions de réversion auxquelles elle peut bénéficier.

C'est un système de dépôts de demandes qui sont transmises aux différentes caisses de retraite et notamment à la CRP.